

Saint-Brieuc, le 2 janvier 2010

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer,

Monsieur le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche,

Le gouvernement finalise actuellement avec la mission interministérielle nommée par le Premier ministre, le plan d'actions destiné à « *prévenir les "marées vertes" ainsi qu'à améliorer les dispositifs de collecte et de traitement* » selon les termes mêmes de la lettre de mission.

Depuis le déplacement du Premier Ministre à St Michel en Grève le 20 août dernier, tant le Préfet des Côtes d'Armor dans le rapport qu'il vous a transmis le 4 septembre, que la Cour Administrative d'Appel de Nantes dans son arrêt du 1^{er} décembre, ont rappelé le caractère indispensable d'un renforcement de l'action préventive de L'État à l'égard du fléau que constitue pour notre littoral la prolifération des algues vertes.

Tout d'abord il y a lieu de rappeler que la profusion d'ulves sur le littoral touche quasiment l'ensemble des côtes finistériennes et costarmoricaïnes et encore lors de cette automne très doux; elles ne font que révéler un excès de nitrate dommageable pour la qualité de l'ensemble des eaux douces de surface ou souterraines ainsi que littorales sur tout le territoire. Ce ne sont pas seulement nos plages qui sont en cause mais bien la qualité des eaux bretonnes comme le rappelle le contentieux toujours pendant avec l'Union Européenne.

Aussi l'urgence de réduire à court terme les risques pour la santé publique causés par la putréfaction des dépôts d'algues vertes **ne doit pas occulter l'absolue priorité à accorder à la réduction importante de la pollution de l'eau par les nitrates à l'origine de ces marées vertes.** Seule une politique ambitieuse de limitation à la source de cette pollution peut permettre à terme de juguler, de réduire ces marées vertes et d'éviter de dépenser vainement toujours plus d'argent public plus utile à la prévention.

Il est de la responsabilité de L'État, comme l'a définitivement jugé la Cour Administrative d'Appel de Nantes, de mobiliser l'ensemble de ses outils économiques (subventions PAC, mesures agri-environnementales, Indemnités compensatrices de Contraintes Environnementales...) et son pouvoir réglementaire (législation des installations classées, programmes d'actions directive nitrates, loi sur l'eau, réglementation sur les périmètres de protection des eaux minérales ...) pour obtenir dans nos rivières des concentrations en nitrates en dessous des 10 mg/l, synonymes d'arrêt des marées vertes.

Cet objectif n'est ni insurmontable, ni incompatible avec la pérennité économique des exploitations agricoles comme le démontrent au quotidien les fermes engagées depuis de nombreuses années dans les démarches d'agriculture durable ou biologique.

Au moment où vous allez devoir arbitrer sur les priorités d'action et les financements à mettre en œuvre, nos associations vous rappellent l'exigence d'une vraie rupture au regard de la politique de lutte contre les nitrates sur l'ensemble des bassins en excédent structurel (pratiquement près de la totalité de la Bretagne) et en particulier sur les bassins versants à algues vertes : la convergence des politiques agricole et environnementale, l'adaptation du cadre réglementaire aux enjeux de réduction des teneurs en nitrates dans les eaux, le soutien pérenne aux exploitations agricoles performantes en matière environnementale, constituent des mesures indispensables pour régler enfin le problème des marées vertes; marées vertes qui perturbent aussi les ressources halieutiques de façon irréversible.

À l'inverse les restructurations agricoles au seul but de conserver une capacité de production d'azote, les dérogations et régularisations actuellement délivrées de façon systématique par l'administration ne sont plus acceptables. Le problème n'est plus seulement de stocker le lisier pour l'épandre au meilleur moment mais de diminuer la quantité de lisier à épandre. Le problème n'est pas de traiter le lisier soit par la méthanisation, ce qui énergétiquement peut avoir un sens, soit dans du compostage en lien avec d'autres sources, mais de diminuer la quantité d'azote ce que ne font pas ces traitements. Ceci nécessitera inévitablement une réduction progressive des cheptels en commençant par les bassins versants les plus touchés.

Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres, les décisions que vous allez prendre sont particulièrement attendues.

Nous vous demandons instamment de ne pas refaire les erreurs commises pour la protection des captages aujourd'hui abandonnés, en reportant à plus tard les mesures de reconquête de la qualité des eaux, erreurs qui coûtent si cher à notre région !

Ne décevez pas les bretons qui endurent ces pollutions depuis près de quarante ans et donnez à l'agriculture bretonne les moyens d'une réorientation réellement durable.

Confiants , mais extrêmement attentifs aux décisions que vous prendrez,

Nous vous assurons, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres, de notre haute considération.

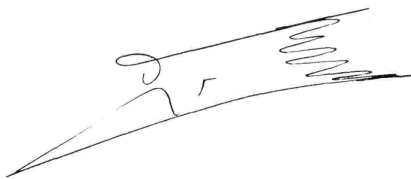
Par délégation pour le collectif d'associations de protection de la nature et de l'environnement regroupant plus de 5000 adhérents,

Thierry DEREUX

Président de Cotes d'Armor Nature Environnement

Membre de France Nature Environnement

Copie à France Nature Environnement



Associations signataires

Association de défense du site de Lancieux de la baie de Beausais
15 rue de la Frottais 22770 LANCIEUX



Bretagne vivante – SEPNB
186 rue Anatole France BP 63121 29231 BREST Cedex 3



Côtes d'Armor Nature Environnement
23 rue des Promenades – 22000 St Brieuc

Réseau Cohérence
1 Place Jules Ferry – 56100 Lorient

De la source à la mer
18 r Croix Rouge 22520 BINIC



Eau et Rivières de Bretagne
Venelle de la Caserne – 22200 Guingamp

Halte aux Marées Vertes
Maison de la Baie BP 206 22120 HILLION

Sauvegarde du Trégor
7 route de Kermaquer 29241 Locquirec